

**ARRETE**  
*portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en*  
**Master**  
*2ème année*  
**MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES**  
*parcours Management des organisations agroalimentaires durables*

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE**

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

**Master**  
*2ème année*  
**MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES**  
*parcours Management des organisations agroalimentaires durables*

est composée comme suit :

- M. LELEU Nicolas, Enseignant associé
- M. PEZÉ Stephan, Professeur des universités
- Mme TISNE-VERSAILLES Mélanie, PAST

**Article 2**

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.



Le Directeur de l'Ecole de Management-TSM  
Hervé PENAN



Fait à Toulouse, le 20/02/2023

Le Président de l'Université,  
Hugues KENFACK

